

# **POLITIQUE BIODIVERSITE 2025**

# POLITIQUE BIODIVERSITE 2025

La nature et ses contributions vitales aux populations, qui ensemble constituent la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, se détériorent dans le monde entier. On estime aujourd'hui que plus de la moitié du produit intérieur brut mondial dépend modérément ou fortement de la nature.

Le cadre mondial sur la biodiversité, et en particulier la Convention de Kunming Montréal, a défini des objectifs visant à stopper et inverser la perte de nature. Des cibles mondiales à atteindre d'ici à 2030 et au-delà ont été fixées en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être réalisés que par des changements en profondeur sur les plans économique, social, politique et technologique.

C'est donc dans la continuité de son engagement environnemental, et conscient des interconnexions entre la perte de biodiversité, les crises alimentaires, les pénuries d'eau, les risques sanitaires, les pandémies mondiales et le changement climatique<sup>1</sup>, que CDC Croissance a défini sa politique biodiversité. Cette politique s'inscrit pleinement dans la lignée de sa raison d'être et son intention d'**accompagner la croissance des petites et moyennes entreprises cotées et de les engager vers une trajectoire durable pour créer de la valeur partagée.**

Dans une démarche transparente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, CDC Croissance a défini sa politique biodiversité avec l'**objectif d'intégrer les enjeux de biodiversité dans ses décisions d'investissements et leur suivi, ainsi que dans la gestion des risques de la société de gestion.** Placés au cœur de ses démarches d'investisseur responsable, CDC Croissance **intègre les enjeux de biodiversité dans sa stratégie d'engagement** afin d'accompagner les entreprises sur le long terme.

CDC Croissance a par ailleurs souhaité matérialiser son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité en rejoignant le Finance for Biodiversity Pledge dès 2023.

## Stratégie & Objectif

CDC Croissance souhaite assumer pleinement son rôle d'investisseur actif et engagé en **impulsant une dynamique vertueuse en faveur de la biodiversité au sein de l'univers des petites et moyennes entreprises cotées.** Dans le prolongement de sa raison d'être, la stratégie biodiversité de CDC Croissance vise à accompagner ces entreprises dans leurs réflexions sur la biodiversité en impulsant le changement via un **dialogue constructif** et un suivi dans le temps. Cette dynamique de progression repose aujourd'hui sur la sensibilisation des entreprises sur leurs enjeux biodiversité et leurs prises en compte effective via des politiques et actions adaptées.

En effet, les enjeux de biodiversité, matérialisés à travers les impacts et les dépendances à la biodiversité des entreprises, représentent notamment des risques physiques, de transition et de contentieux dont les répercussions économiques s'accroissent.

Pour tenir compte de la spécificité des enjeux biodiversité au sein de chaque entreprise, CDC Croissance et ses équipes offrent aux entreprises un **accompagnement actif**, ciblé et suivi dans la durée.

---

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation sur les liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé, connu sous le nom de rapport Nexus, de l'IPBES, publié le 16 décembre 2024

La politique biodiversité de CDC Croissance s'inscrit en cohérence avec la politique Nature de la Caisse des Dépôts. Elle est structurée autour des trois leviers suivants :

1. **La mesure des impacts positifs et négatifs et dépendances sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que des risques associés**
2. **La réduction des impacts négatifs et des dépendances liés à la biodiversité et les écosystèmes via l'intégration de critères biodiversité dans le processus d'investissement et l'accroissement des impacts positifs**
3. **L'accompagnement des entreprises en portefeuille dans la prise en compte et la réduction de leurs impacts et dépendances à la biodiversité et l'accroissement des impacts positifs**

Consciente de la multiplicité des enjeux liés à la biodiversité, CDC Croissance porte une attention particulière aux enjeux liés à la raréfaction et à la pollution de l'eau étant donnée l'acuité de ces sujets en Europe et dans le monde. Elle encourage ses parties prenantes à adopter une démarche de sobriété hydrique en prenant des engagements sur la mesure et la réduction de leur consommation d'eau, notamment dans les zones de stress hydrique.

Pour formaliser l'alignement de sa politique aux objectifs mondiaux sur la biodiversité et en vue d'y apporter sa contribution, CDC Croissance a sélectionné prioritairement les cibles 14 et 15 de la Convention de Kunming Montréal.

La Cible 14 promeut notamment la prise en compte de la biodiversité dans les décisions et processus financiers. La Cible 15 incite les entreprises à évaluer leurs risques et impacts sur la biodiversité, à en rendre compte et à prendre des mesures pour les réduire.

CDC Croissance se fixera de nouvelles cibles, dès lors qu'elles résonneront avec les enjeux de son univers d'investissement.

Cette politique s'inscrit dans le prolongement de l'adhésion de CDC Croissance au Finance for Biodiversity Pledge. En tant que signataire, CDC Croissance a fixé des **objectifs clés à atteindre** à horizon 2025 et 2027, visant à renforcer l'intégration de la biodiversité dans ses décisions d'investissements, la gestion de ses risques et ses activités de dialogue et d'engagement. La **Feuille de route Biodiversité** de CDC Croissance est disponible sur le site web de CDC Croissance.

## Gouvernance

La structure de gouvernance de la politique biodiversité de CDC Croissance repose sur le même modèle que celle des autres politiques extra-financières. Son approche holistique permet la supervision des enjeux biodiversité et des risques associés, ainsi que le bon déploiement opérationnel au sein de la société de gestion.

Le **Conseil d'administration** valide toutes les politiques relatives à l'investissement responsable et notamment la politique biodiversité de CDC Croissance, ses axes clés, son déploiement au sein des portefeuilles et supervise les principaux risques extra-financiers des portefeuilles dont les risques liés à la biodiversité. Les sujets ESG font l'objet au sein de cette instance d'un examen approfondi au moins une fois par an. Le conseil d'administration compte parmi ses membres un administrateur indépendant désigné en qualité de référent ESG.

Jouant un rôle très actif dans le déploiement des politiques ISR de CDC Croissance et donc de la politique biodiversité, le **Comité de direction** traite à une fréquence hebdomadaire les sujets ISR et ESG qui lui parviennent ou dont il se saisit (stratégie, évolutions de la

réglementation, reportings, nouvelles thématiques d'investissement, actualités ESG, etc.). Il est composé de six membres dont la Directrice générale, le Secrétaire général, la Responsable de la Gestion, la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, la Responsable du Middle Office et des Risques et le Responsable de l'Investissement Responsable.

Le **Comité d'investissement** est composé de la Responsable de la Gestion, ainsi que son adjoint, les Directeurs d'investissement et les analystes extra-financiers. Ils sont chargés de définir l'allocation d'actifs des fonds, de formuler des recommandations d'investissement combinant les éléments financiers et extra-financiers intégrant la biodiversité.

Les organes dédiés à la gestion des risques sont également partie prenante du suivi de la politique et des risques liés à la biodiversité. Le **Comité trimestriel sur le suivi des risques** financiers et extra-financiers réunit l'ensemble des collaborateurs autour d'un ordre du jour intégrant les risques ESG. Y sont présentés et revus les principaux risques et indicateurs extra-financiers des portefeuilles, en regard des différentes politiques extra-financières.

Organe central au sein de CDC Croissance, le **Comité ISR et ESG** se réunit une fois par semestre et autant que de besoin avec l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion pour échanger sur les actions et décisions d'ordre ISR et ESG prises et à prendre.

Tout au long de la vie des investissements, les controverses graves<sup>2</sup> sont examinées par le **Comité controversé**. Il tranche sur la sévérité des controverses et sur les processus d'escalade à mettre en place. Il est composé de la Directrice générale, la Responsable de la Gestion, la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, la Responsable du Middle Office et des Risques, le Responsable de l'Investissement Responsable ainsi que des gérants et des analystes extra financiers.

Le **Comité engagement** participe également au bon déploiement de la politique biodiversité de la société de gestion. Réuni deux fois par an, il définit le plan d'engagement ESG annuel (thématiques et sociétés cibles) et présente les résultats de sa mise en œuvre. Il est composé de la Directrice générale, de l'équipe de gestion, des analystes extra-financiers et du Responsable de l'Investissement Responsable.

Afin de l'accompagner, en mobilisant des compétences externes, CDC Croissance s'est dotée d'un **Comité d'experts** dédié aux enjeux ISR et ESG, dont les sujets de biodiversité, spécifiquement pour son fonds article 9. Réuni a minima semestriellement, ce comité aura vocation à s'étendre pour accompagner l'ensemble des fonds de la société de gestion.

## Processus d'investissement et de suivi des risques

### 1. L'intégration de la biodiversité dans la politique d'investissement

En tant qu'investisseur responsable, CDC Croissance reconnaît l'importance d'**intégrer la préservation de la biodiversité dans les différentes étapes de son processus d'investissement**. Cette intégration s'inscrit dans le cadre plus large de la politique ISR de CDC Croissance et se décline, selon le même cadre, aux différentes étapes du processus d'investissement.

En amont de l'investissement, des filtres sont appliqués pour exclure les entreprises dont l'impact sur la biodiversité est jugé inacceptable. Cela comprend des **exclusions spécifiques**

---

<sup>2</sup> Les controverses graves concernant la biodiversité sont définies comme la condamnation d'une entreprise du fait de ou dont un faisceau d'indices témoigne d'une activité ou de pratiques de commerce, production, élevage ou détention d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions de la CITES

**relatives à la déforestation, aux pesticides et aux énergies fossiles**, conformément à la politique d'exclusion de CDC Croissance. Les **controverses graves** liées à la biodiversité sont également prises en compte, permettant d'écartier les entreprises problématiques dès les premières étapes.

Au cours de la phase de recherche, le processus d'analyse ESG repose sur une **approche quantitative et qualitative** :

- Evaluation quantitative : le score de maturité ESG, revu annuellement, intègre des critères liés à la biodiversité. Ce score influence directement la valorisation des entreprises dans les modèles internes impactant ainsi les décisions d'investissement.
- Evaluation qualitative : l'analyse extra-financière vise à évaluer le niveau d'impact ainsi que la maturité sur ces enjeux à partir des principaux facteurs de pression sur la biodiversité et en examinant les politiques et objectifs biodiversité des entreprises.

Pendant la période d'investissement, un suivi des politiques et des objectifs biodiversité des entreprises en portefeuille est assuré. Des actions d'engagement peuvent être menées pour **encourager les entreprises à renforcer leurs pratiques** en faveur de la préservation de la biodiversité, conformément à la politique d'engagement de la société de gestion.

L'engagement est un moyen utilisé par CDC Croissance pour participer à l'accélération de la prise en compte par les entreprises des enjeux de la biodiversité. Il vise à accompagner les entreprises en portefeuille dans leur transformation vers des modèles d'affaires plus pérennes et moins impactants sur la biodiversité.

L'engagement biodiversité suit la feuille de route annuelle de CDC Croissance, déterminée par le Comité d'engagement. Il porte sur les sujets biodiversité les plus sensibles et matériels pour les entreprises en portefeuille, en tenant compte de la localisation de leurs activités et celles de leur chaîne de valeur. Il couvre au moins deux secteurs par an.

Par ailleurs, la participation active de l'équipe d'investissement à des initiatives d'engagement collectif et des groupes de travail de place (FIR, Finance for Biodiversity Foundation, etc.) favorise le partage de connaissances auprès des entreprises et permet de relayer les actions de plaidoyer de CDC Croissance.

La prise en compte des enjeux de biodiversité est également intégrée dans l'activité de gestion indirecte de CDC Croissance, c'est-à-dire l'investissement dans des fonds. Depuis 2024, la sélection et le suivi des sociétés de gestion et des fonds intègrent la manière dont les gérants prennent en compte la biodiversité dans leurs décisions d'investissements ainsi que la cohérence de leurs politiques ESG avec celles de CDC Croissance. Des actions d'engagement sont menées auprès des sociétés de gestion de manière à renforcer la prise en compte des enjeux biodiversité dans leurs politiques ESG et dans les processus d'investissement.

Ainsi, ces différentes modalités permettent l'intégration des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des processus d'investissement des fonds de CDC Croissance.

## **2. La gestion des risques**

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à la gestion des risques de la société de gestion, au même titre que les enjeux climatiques.

CDC Croissance réalise, a minima annuellement, une analyse des impacts et dépendances à la biodiversité de ses portefeuilles. Les outils utilisés sont les bases de données Encore/SBTN pour les impacts et les dépendances.

A ce jour, l'exposition du portefeuille aux entreprises liées à la **déforestation** et à la production et/ou de la vente de **pesticides** (>20% du CA) est intégrée au cadre de gestion des risques de CDC Croissance.

CDC Croissance déploie également une **politique de gestion des risques liés à l'eau** depuis 2025. Elle réalise annuellement une mesure de l'empreinte eau de son portefeuille et/ou une évaluation de la dépendance à la ressource hydrique aux services écosystémiques liés à l'eau. La mesure de l'empreinte eau est réalisée à partir des données collectées sur la consommation d'eau des entreprises. L'évaluation du niveau de la dépendance à l'eau est réalisée via l'outil Encore.

Au niveau de la gestion indirecte, la gestion des risques est particulièrement attentive aux politiques et processus mis en place pour traiter les enjeux de biodiversité.

Ces sujets et indicateurs sont intégrés au périmètre du **Comité trimestriel des risques financiers et extra-financiers** auquel participe notamment la Direction.

À horizon 2026-2027, plusieurs mesures seront déployées de manière à enrichir le cadre de gestion des risques liés à la biodiversité. Celle-ci sont détaillée dans la **Feuille de route biodiversité** de CDC Croissance.

Les équipes intégreront dans le suivi des risques, dès que cela sera possible, l'**exposition aux secteurs prioritaires** tels que définis par la Finance for Biodiversity Pledge et Encore/SBTN ainsi que la part des **entreprises en portefeuilles ayant des dépendances et/ou impacts forts et très forts sur la biodiversité**. CDC Croissance intégrera aussi l'exposition du portefeuille à des **zones protégées ou riches en biodiversité**.

À compter de 2026, CDC Croissance travaillera au déploiement d'une évaluation des **risques de sécheresse et/ou stress hydrique** de son portefeuille, qui sera mise en œuvre à partir de 2027.

### **3. La publication d'informations**

En conformité avec les engagements pris au niveau de la société de gestion mais aussi des fonds, les rapports ESG suivants intègrent des indicateurs relatifs à la biodiversité :

- Article 29
- SFDR
- Rapport annuel des fonds aux porteurs
- Rapport au Conseil d'Administration
- Compte rendu annuel de la politique d'engagement actionnariale (engagement et vote)

Dans le cadre du plan de contrôle de la société de gestion, la Responsable de la Conformité et du contrôle interne contrôle le respect par la société de gestion de ses engagements relatifs à la biodiversité.